

Valdahon, le 26 mai 2014

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 MAI 2014 A 20H00**

Président : M. Gérard LIMAT, Maire

Tous Présents sauf :

Absente excusée : Patricia LIME (pouvoir à Nadia POURET)

Absent : Michaël BILLEREY

Secrétaire de séance : Blandine CHABRIER

ADMINISTRATION GENERALE	2
1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014	2
COMMANDE PUBLIQUE	2
2. RE-INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE VALDAHON ET DE SON RESEAU – DEMANDE DE SUBVENTION	2
3. REALISATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE DU PRIE DU MONT	3
4. TRAVAUX DE VOIRIE – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET BEREST ; AVENANT N°1	3
5. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ETUDE COMPARATIVE DE REGIE/DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SUIVI DU SERVICE ET ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE DU MODE DE GESTION RETENU	3
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	4
6. DESIGNATION DELEGUES - COLLEGE EDGAR FAURE	4
7. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PIERREFONTAINE-VERCEL	4
8. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	5
DOMAINE ET PATRIMOINE	5
9. VENTE DE 2 LOGEMENTS NEOLIA – 20 ET 22 RUE DU MARECHAL JUIN	5
10. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS POUR LA MAISON DES SERVICES	5
11. DENOMINATION DE RUE	7
12. LOTISSEMENT « VIE NEUVE HABITAT 2006 » : VENTE DU LOT N° 1	7
FONCTION PUBLIQUE	7
13. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'INGENIEUR	7
FINANCES LOCALES	8
14. BUDGET PRINCIPAL M14 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1: TITRE BOUYGUES	8
15. BUDGET PRINCIPAL M14 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 : PANNEAUX ÉLECTORAUX	8
16. BUDGET PRINCIPAL M14 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 : SANITAIRES SALLE DE LA MUSIQUE	8
17. BUDGET PRINCIPAL M14 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 : TRAVAUX ET MOBILIER BUREAU DE MONSIEUR LE MAIRE	8
18. BUDGET PRINCIPAL M14 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 5 : TRAVAUX VOIRIE	8
19. BUDGET ANNEXE « LES BANARDES » - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : TRAVAUX VIABILISATION PARCELLES	9
20. INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL	9
INFORMATIONS DU MAIRE	9

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2014

Décision : unanimité

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 avril 2014.

COMMANDE PUBLIQUE

2. Ré-informatisation de la Bibliothèque municipale de Valdahon et de son réseau – Demande de subvention

Décision : unanimité

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 20 février 2014 (D14-008), le Conseil municipal a adopté le projet de ré-informatisation de la bibliothèque : gestion informatisée, SIGB, création d'un portail et amélioration de l'espace multimédia pour la Bibliothèque municipale de Valdahon et son réseau. Par convention du 24 mars 2014, Messieurs les Maires de Valdahon et Avoudrey ont détaillé les modalités du groupement de commandes. Monsieur le Maire de Valdahon a été désigné Coordonnateur de ce groupement. Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises le 02 avril 2014, avec remise des offres au plus tard le 25 avril 2014 à 12h00. Le choix se porte en faveur du logiciel Microbib qui répond aux critères du projet dans des conditions économiques favorables pour les collectivités.

Le plan de financement défini est le suivant :

Bibliothèque et son réseau

Nature de la dépense	Montant HT
Microbib	5 746,00
Fnac - Liseuse	349,66
Econocom - tablette	681,00
Comptoir Informatique	1 478,67
TOTAL HT	8 255,33

Provenance des recettes	Montant
DRAC 40 %	3 302,13
CG25 (Médiathèque) 28 %	2 311,49
Fonds propres	2 641,71
TOTAL HT	8 255,33

Soit une dépense par Commune qui se décompose comme suit :

Valdahon

Nature de la dépense	Montant HT
Microbib	3 846,00
Fnac - Liseuse	349,66
Econocom - tablette	681,00
TOTAL HT	4 876,66

Provenance des recettes	Montant
DRAC 40 %	1 950,66
CG25 (Médiathèque) 28 %	1 365,47
Fonds propres	1 560,53
TOTAL HT	4 876,66

Avoudrey

Nature de la dépense	Montant HT
Microbib	1 900,00
Comptoir informatique	1 478,67
TOTAL HT	3 378,67

Provenance des recettes	Montant
DRAC 40 %	1 351,47
CG25 (Médiathèque) 28 %	946,03
Fonds propres	1 081,17
TOTAL HT	3 378,67

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer :

- les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Etat dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques et auprès du Conseil général,
- les demandes d'autorisation de débiter les travaux sans attendre les notifications de subvention.

Dans le cas où la subvention serait inférieure au montant escompté, les communes s'engagent à prendre la différence sur des fonds propres.

3. Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales rue du Prie du Mont

Décision : unanimité

Dans le cadre de la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales, rue du Prie du Mont en concordance (fouilles) avec les travaux d'eau potable du SIE de la Haute Loue, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis proposé par le Cabinet ANDRE (Maître d'œuvre du SIEHL) dont le montant est de 2 300 € HT soit 2 760 € TTC pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux d'assainissement estimés à 25 000 € HT.

4. Travaux de voirie – Marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Berest ; Avenant n°1

Décision : avis favorable avec 27 voix pour et 1 voix contre

Dans le cadre des travaux de voirie 2013 (à réaliser en 2014), un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le cabinet BEREST. L'enveloppe de ces travaux était estimée à 613 000 € HT pour un montant d'honoraires de 14 712 € HT, soit 2,4 %.

Après étude, l'estimation des travaux s'élève à 663 343 € HT. Ce surcoût est lié à des travaux supplémentaires demandés par la Commune, notamment rue Roger Arnoux et rue de la Lièze (trottoirs et assainissement).

Ainsi le nouveau montant des honoraires du Cabinet BEREST s'élève à 2,4 % de 663 343 € HT, soit 15 920,23 € HT. L'augmentation de 1 208,23 € HT représente 8,21 % des honoraires de base.

Le Conseil municipal se prononce, avec 27 voix pour et 1 voix contre, en faveur de cet avenant n°1.

5. Service de l'assainissement collectif : Etude comparative de Régie/Délégation de Service Public - Suivi du service et assistance à la mise en place du mode de gestion retenu

Décision : unanimité

En date du 27 février 2014, une consultation a été lancée auprès de 6 cabinets, publicité a été faite sur les sites de TIREP et de la Commune, la date fixée pour la remise des offres était le vendredi 28 mars 2014 avant 12 h 00.

1 tranche ferme correspondant :

à l'expertise du contrat actuel en cours, l'étude des 2 modes de gestion et le suivi du contrat sur 1 an environ.

1 tranche conditionnelle 1 :

mise en place d'une régie y compris la mise en place de cette régie jusqu'au 31/12/2016.

1 tranche conditionnelle 2 :

procédure de Délégation de Service Public comprenant la négociation avec les candidats, de la déontologie et une bonne expérience de la procédure avec des expériences techniques en assainissement.

7 cabinets ont remis une offre.

Au vu de l'analyse effectuée, et conformément au Règlement de consultation (article 8), 4 cabinets ayant obtenu les meilleures notes ont été reçus par une commission d'élus, afin d'approfondir leur offre. Suite à ces entretiens, le cabinet PPS Collectivités se classe au 1^{er} rang.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir PPS Collectivités pour un montant de
Tranche ferme + Tranche conditionnelle 1 = 17 530 € HT
Tranche ferme + Tranche conditionnelle 2 = 18 765 € HT

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

6. Désignation délégués - Collège Edgar FAURE

Décision : unanimité

Lors de la séance du 10 avril 2014, le Conseil municipal a désigné parmi ses membres les délégués au Collège Edgar Faure.

Le Conseil Municipal a désigné les délégués suivants :

Membre titulaire :
Patricia LIME

Membre suppléant :
Aline BULTHE

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

Membre titulaire :
Bertrand AIZIN

Membre suppléant :
Guillaume GILLIOT

7. Modification des statuts de la Communauté de communes de Pierrefontaine-Vercel

Décision : unanimité

Considérant le travail de réflexion engagé à l'échelle du Pays des Portes du Haut Doubs pour l'élaboration d'un SCoT, la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel souhaite aujourd'hui se doter de la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision d'un SCoT ». La poursuite du développement du territoire de la Communauté de Communes, la préservation de son attractivité, nécessite en effet la mise en œuvre d'une démarche de SCoT que les élus ont souhaité initier à l'échelle du pays.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 mars 2014 approuvant une modification des statuts de la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel et plus particulièrement du contenu de la compétence aménagement de l'espace, sous réserve de l'approbation d'une majorité qualifiée des conseils municipaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes pour se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire propose de modifier les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article I dont la nouvelle rédaction serait :

Compétences obligatoires :

I. *Aménagement de l'espace :*

Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts et approuve ainsi le transfert de la compétence SCOT à la Communauté de communes. Une copie de cette décision sera envoyée pour information à la Communauté de communes.

8. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Décision : unanimité

L'article 26 du règlement intérieur du Conseil municipal prévoit qu'1/20^{ème} de l'espace total du bulletin d'information générale soit réservé à la minorité.

Afin d'en faciliter la définition et la mise en page, il est proposé de ramener la taille de cet espace d'expression à un nombre de signes fixe.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer la taille de l'espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité à 1 500 signes.

DOMAINE ET PATRIMOINE

9. Vente de 2 logements Neolia – 20 et 22 rue du Maréchal Juin

Décision : unanimité

Conformément à l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, le Conseil municipal de Valdahon, en tant que commune d'implantation, se prononce à l'unanimité en faveur du principe de vente de deux maisons NEOLIA, construites en 1983, situées aux n° 20 et 22 de la rue du Maréchal Juin et proposées à la vente aux locataires occupants au prix de :

- Pour la maison, type T5 de 99.20 m², 20 rue du Maréchal Juin entre 138 000 et 148 000 € ;
- Pour le pavillon, type T5 de 95.30 m², 22 rue du Maréchal Juin entre 140 000 et 150 000 €.

10. Renouvellement des conventions pour la Maison des services

Décision : unanimité

La Maison des services renouvelle les conventions d'occupation des locaux pour les services suivants :

SERVICES	DATE DEBUT	DATE FIN	LOCAUX / OBJET	OCCUPATION	TARIFS dernier trim 2013
CAF	01/10/13	31/12/16	bureau 1 + salle réunion	bureau : 2 jours / semaine salle : 2 1/2 journées / mois	104,60 € / mois
MSA	01/12/13	31/12/16	bureau + médecine travail	2 1/2 journées / mois + visites méd aléatoires	116,48 € / mois
SAEMO	01/01/14	31/12/16	bureau 1; 8,50m²	2 à 3 jours / mois	210 € /an
CONSEIL GENERAL	01/01/14	31/12/16	1er étage + archives (niveau - 1) 317, m²	permanent	2633,60 € /mois
CPAM	01/01/14	31/12/16	bureau 1	1/2 journée- 1er lundi du mois 13h30- 16h30	397,38 € / an
MDT BTP	01/01/14	31/12/16	2 bureaux (29,78 m²)	2 à 3 jours / mois	157,14 € / mois
MDT INTERPRO	01/01/14	31/12/16	2 bureaux (29,78 m²)	2 à 3 jours / mois	157,14 € / mois
SDH/SAVS (CAS)	01/10/13	31/12/16	2 bureaux + 2 places park + salle multimédia le lundi soir et convivialité mardi soir+bur 1 lundi soir	permanent	535,80 € / mois
CMP	01/01/12	31/12/14	5 Bureaux	2 jours / semaine mardi et vendredi	433,74 € / mois
CGI	01/01/12	31/12/14	2 bureaux + archives	Bur. 4, permanent Bur. 5, 1 jour/sem.	427,89€ / mois
Location à titre gratuit					
LA CROIX D'OR	01/01/14	31/12/14	salle convivialité	1 heure / mois 1er vendredi 17h-18h	gratuit
POLE EMPLOI MORTEAU	01/01/14	31/12/16	salle bleue	1 à 2 fois / mois	gratuit
ADIL	01/11/13	31/12/14	bureau	1/2 journée / mois 2ème mercredi 14h-17h	gratuit
CENTRE GESTION / MDT	01/01/14	31/12/16	bureau	1/2 journée / mois	gratuit
MEDEF	01/01/14	31/12/16	salle rouge	2 matinées/ mois	gratuit
PJJ	01/01/14	31/12/16	bureau	1 jour / mois	gratuit
POLE EMPLOI RSA	01/01/14	31/12/16	bureau	1 jour / mois	gratuit
REPARATION PENALE	01/01/14	31/12/16	bureau	1 1/2 journée / mois	gratuit
SPIP	01/01/14	31/12/16	bureau	1 jour / mois	gratuit
UDAF	01/01/14	31/12/16	bureau	1 1/2 journée / mois	gratuit
Solidarité femmes	01/09/13	31/08/14	bureau 7	1/2 journée / mois	gratuit
CONCILIATEUR JUSTICE	01/09/13	31/08/14	bureau 7 ou 10	2 ap-midi / mois 1er et 3ème lundi	gratuit
La Ligue contre le cancer	01/07/12	30/06/14	bureau	1 1/2 journée / semaine	gratuit
LA CROIX ROUGE	01/03/14	31/12/14	bureau	2 demi-journée /semaine	gratuit

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions pour une durée de 6 ans.

11. Dénomination de rue

Décision : unanimité

Dans le cadre de l'urbanisation du quartier « Vie Neuve », un permis de lotir pour 5 lots a été accordé en date du 18 octobre 2000. Ces parcelles ont été remises en dation aux consorts FERNIOT et sont proposées aujourd'hui à la vente par les propriétaires. Par conséquent, il y a lieu de nommer la voie desservant lesdites parcelles.

Le Conseil municipal se prononce en faveur du nom suivant : rue des Érables.

12. Lotissement « Vie Neuve Habitat 2006 » : vente du lot n° 1

Décision : unanimité

Une demande d'acquisition de la parcelle n°1 de 8a 48 ca, cadastrée AA n° 441 lotissement communal « Vie Neuve Habitat 2006 » (9 rue des Sapins) a été adressée à la commune par Madame Sabrina RAYMOND, domiciliée à VALDAHON- 8 rue Lebœuf pour y construire une maison individuelle.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la vente au prix de 44,148 € TTC le m² de la parcelle demandée, soit la somme de : 848 m² X 44,148 € TTC = 37 437,50 €uros, dont 6 239,58 € de TVA sur marge, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

Compte tenu des contraintes liées à l'adaptation du bâtiment sur le terrain, il est proposé un rabais de 15 600 € TTC sur le prix du terrain, soit :
37 437.50 € – 15 600.00 € = 21 837.50 € TTC.

Conformément au règlement et au cahier des charges, le pétitionnaire devra réaliser une étude de sol.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à intervenir sous réserve d'usage que les travaux de construction seront entrepris au cours de deux ans, faute de quoi, la parcelle reviendra purement et simplement à la commune.

La présente délibération annule et remplace celle du 20 mars 2014 - n° 14-017.

FONCTION PUBLIQUE

13. Création d'un poste d'attaché territorial et suppression d'un poste d'ingénieur

Décision : unanimité

Suite au départ de la Directrice générale des services, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- supprimer le poste de catégorie A au grade d'Ingénieur ;
- créer un poste de catégorie A au grade d'attaché territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires afin de permettre l'embauche d'un nouveau DGS.

FINANCES LOCALES

14. Budget principal M14 - décision modificative n° 1: Titre Bouygues

Décision : unanimité

Dans le cadre de la convention signée avec Bouygues le 08 mars 2000, une redevance pour occupation du domaine public a été facturée à Bouygues en 2013. Or, un avenant de transfert avait été signé en faveur de France Pylône Service en 2012.

De ce fait il y a lieu d'annuler le titre émis à l'encontre de Bouygues pour refacturation à France Pylône Service.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à une ouverture de crédit en dépense de fonctionnement au compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur) ainsi qu'une ouverture de crédit en recette de fonctionnement au compte 70323 (redevance pour occupation du domaine public communal) pour un montant de 2.328 €.

15. Budget principal M14 - décision modificative n° 2 : Panneaux électoraux

Décision : unanimité

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur de l'ouverture de crédit en dépense d'investissement au compte 2188 opérations 1425 pour un montant de 960 € relatif à l'achat de 10 panneaux électoraux supplémentaires.

Cette somme sera prise sur l'excédent du budget primitif.

16. Budget principal M14 - décision modificative n° 3 : Sanitaires salle de la musique

Décision : unanimité

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur de l'ouverture de crédit en dépense d'investissement au compte 21318 opération 1311 pour un montant de 1000 € relatif à des travaux supplémentaires concernant les sanitaires de la salle de la musique.

Cette somme sera prise sur l'excédent du budget primitif.

17. Budget principal M14 - décision modificative n° 4 : Travaux et mobilier bureau de Monsieur le Maire

Décision : avis favorable avec 27 voix pour et 1 abstention

Avec 27 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal se prononce en faveur de l'ouverture de crédit en dépense d'investissement au compte 21311 opération 1410 pour un montant de 5300 € relatif aux travaux de réfection du bureau de Monsieur le Maire et au compte 2184 opération 1410 d'un montant de 3200 € relatif à l'achat de mobilier meublant pour ce bureau.

Cette somme sera prise sur l'excédent du budget primitif.

18. Budget principal M14 - décision modificative n° 5 : Travaux voirie

Décision : unanimité

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur de l'ouverture de crédit en dépenses d'investissement (voirie rurale 2014) au compte 2315 opération 1428 pour un montant de 10.000 € relatif à la réalisation des chemins « ZC N° 364 » et « ZB n° 17 » ainsi

qu'au compte 2315 opération 1427 pour montant de 6.000 € relatif à la réalisation de voies piétonnes.

Ces ouvertures de crédit seront compensées par une réduction de crédit des travaux de la rue des Aubépines, une économie ayant été réalisée suite à la consultation des entreprises.

19. Budget annexe « les Banardes » - décision modificative n° 1 : travaux viabilisation parcelles

Décision : unanimité

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur de l'ouverture de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement au compte 605 pour un montant de 6 000 € H.T. concernant des travaux de viabilisation de parcelles.

Cette somme sera prise sur l'excédent du budget primitif.

20. Indemnité du Receveur municipal

Décision : unanimité

L'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes par décision de leur assemblée délibérante est prévue par l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et par décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

Suite au changement de municipalité, il convient de fixer à nouveau cette indemnité. Cette dernière s'établit sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années et est modulé par un taux à décider en Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983;
- accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an;
- calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'attribuer à Madame Valérie BORIE, receveur municipal de Valdahon.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire transmet les remerciements envoyés par :

- Le Vélo club dans le cadre de l'organisation de la *Rando des sangliers 2014*

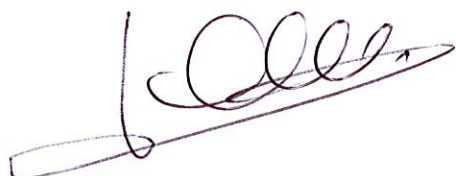
ainsi que les félicitations adressées aux conseillers municipaux pour leur élection de la part de :

- Madame Annie GENEVARD, Députée du Doubs et Maire de Morteau
- Monsieur Claude JEANNEROT, Sénateur du Doubs et Président du Conseil général du Doubs
- Monsieur Jean-François HUMBERT, Sénateur du Doubs
- Monsieur Jean-François LONGEOT, Conseiller général du Doubs et Maire d'Ornans

Dates à retenir :

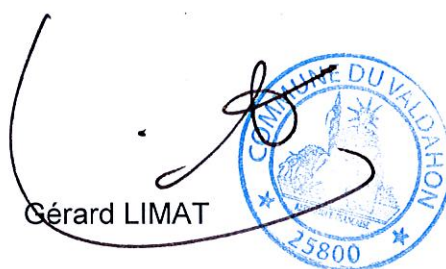
- jeudi 5 juin 2014 à 20h30, Espace Ménétrier: conférence de l'Université ouverte « A quoi sert le rêve ? » par Souad Ben-Hamed, psychologue clinicienne et psychanalyste
- vendredi 6 juin 2014 de 16h30 à 18h30, Espace Ménétrier : vernissage de l'exposition *Décris ton paysage* (projet intergénérationnel)
- vendredi 27 juin 2014 à 20h30 : 1^{er} Kiosque en musique de l'été
- samedi 28 juin 2014 à 20h30, Espace Ménétrier: concert "La folle de l'Ile" de l'Ensemble vocal de Franche-Comté
- jeudi 3 juillet 2014 à 20h00: Conseil municipal

Pour la Secrétaire



Colette LOMBARD

Maire du Valdahon



Gérard LIMAT